

16. Budget principal – Vote du Budget primitif 2023.

Délibération 2023-04-03-036

Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui présente des différents documents, est appelé à voter le budget primitif de la Communauté de Communes pour l'année 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ;

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2023 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux, présentant chapitre par chapitre :

Budget principal :

Section de fonctionnement (en équilibre en dépenses et en recettes) : 28 695 000 €

Section d'investissement (en équilibre en dépenses et en recettes) : 4 338 300 €

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



ÉRIC HERBET.



Le secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
076-200070440-20230403-2023-04-03-036-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Emmanuel GOSSE